

Coronavirus : Les mesures de soutien aux commerçants



Vous êtes un commerçant installé sur Val Parisis et vous êtes en capacité de proposer de la vente à emporter ou la livraison à domicile ? Inscrivez-vous pour être référencé et géolocalisé sur l'[application web](#) mise en place par la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Grâce à la plateforme <http://soutien-commerçants-artisans.fr> vous avez la possibilité de vous inscrire pour proposer à vos clients des bons d'achat de 20, 50 et 100 euros. Chaque commerçant dispose ensuite d'un site dédié pour proposer ses propres bons d'achat.

Liens utiles

[Figurer sur la carte interactive des commerces ouverts en période de confinement : formulaire en ligne](#)